



FORMATIONS VIE SOCIALE

Mieux construire le Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.) pour un contrat citoyen.

Cette formation s'inscrit dans le prolongement des directives gouvernementales et des recommandations de bonnes pratiques de l'HAS (Haute Autorité de Santé).

Dans le respect :

- De l'autonomie, de la protection et de la citoyenneté.

- Des attentes de l'habitant, explicites ou implicites.

- Des valeurs et principes de l'Humanitude®.

Pour l'amélioration :

- Des pratiques quotidiennes des professionnels.

- Des échanges avec les habitants, leurs proches, les ayants droits et entre les professionnels.

PUBLIC

Professionnels du secteur social et médico-social : directeur, encadrement, médecin coordonnateur, médico-techniques, référents Humanitude® (soins, conseiller restauration, vie sociale), personnel des services soin, vie sociale, restauration, lingerie, éducatif, hôtellerie, technique, administratif, personnel de nuit, représentant du CVS.

Lors de la première session, nous préconisons la formation des professionnels constituant le groupe de pilotage.



Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement au 01 42 46 65 00 afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PROGRAMME :

Premier jour :

- ✓ Rappel des textes, finalités du P.A.P. et de la démarche.
- ✓ Processus P.A.P. : de la demande d'hébergement à la signature de l'avenant joint au contrat de séjour.
- ✓ Présentation des outils en lien avec les valeurs et principes de l'Humanitude®.
- ✓ Le recueil d'informations : passé, présent, futur.
- ✓ Responsabilités et limites de la structure, du client, de la famille, du personnel en lien avec le règlement de fonctionnement de l'établissement.
- ✓ Mise en situation : recueillir les informations nécessaires à l'élaboration du P.A.P. auprès d'habitants identifiés de la structure.

Deuxième jour :

- ✓ Retour des expériences de la veille.
- ✓ Travail en sous-groupe : Détermination des objectifs de prestation et des démarches personnalisées par paliers répondant au projet personnel d'un habitant rencontré la veille.
- ✓ Travail en collégiale : de la pluridisciplinarité vers l'interdisciplinarité ; présentation de la fiche de synthèse remplie, harmonisation et contribution.
- ✓ Accompagnements au bon niveau : positionnement professionnel et pluridisciplinaire.
- ✓ Présentation des diverses mesures de protection juridique et familiale.
- ✓ Mise en situation : recueillir les informations nécessaires à l'élaboration de P.A.P. pour des habitants vis-à-vis desquels les professionnels se retrouvent en difficultés.

Troisième jour :

- ✓ Retour des expériences de la veille.
- ✓ Présentation de l'avenant au contrat de séjour précisant le P.A.P. questionné la veille.
- ✓ Travail en sous-groupe sur la mise en situation de la veille :
 - Appropriation de la fiche de synthèse,
 - Écriture des avenants précisant les P.A.P.

Quatrième jour :

- ✓ Construction de la procédure d'élaboration d'un P.A.P. si présence de membres du COPIL.
- ✓ Partage et finalisation des avenants en collégiale.

DURÉE

28 heures réparties sur 4 jours consécutifs.

TARIFS, CGV ET DÉLAIS D'ACCÈS

Le délai d'accès entre l'inscription et la réalisation de la formation dépend de la date de la demande et de la disponibilité du planning des intervenants. Il est en moyenne de 3 à 6 mois.

L'Institut Gineste-Marescotti de votre région s'engage à recontacter les personnes souhaitant s'inscrire dans un délai de 72H (jours ouvrés).

Les CGV et tarifs sont consultables sur le site Humanitude.fr



🔍 Matériels requis :

Ordinateurs portables afin de faciliter le travail en groupe (maximum 6 pour un groupe de 12 stagiaires).

🔍 PRE-REQUIS

Aucun.

ORGANISATION ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pour un groupe de 14 stagiaires maximum.

La formation repose sur des techniques affirmatives, interrogatives et des méthodes expérientielles. Les apports théoriques, dispensés par le formateur, sont étayés par des supports pédagogiques et par les échanges avec les stagiaires. L'interactivité permet de conduire les stagiaires à s'interroger sur leurs pratiques et sur la façon de les faire évoluer dans le respect des moyens en personnel et en matériel de l'établissement. Les temps réservés à des mises en situation permettent à chaque stagiaire d'expérimenter immédiatement les techniques apprises, et d'en mesurer les impacts.

Un document pédagogique est remis à chaque stagiaire.

🎯 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître et comprendre les textes de loi, les décrets et les recommandations de bonnes pratiques pour réaliser un P.A.P. respectant la citoyenneté.
- Définir la notion de responsabilité : engagements et limites.
- Définir les liens entre le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement, les projets de services, les contrats signés avec le client.

- Identifier la place de chaque prestation dans le processus de création d'un P.A.P. : objectivations, évaluations, objectifs de prestation, démarches personnalisées, plans d'actions, harmonisation et contribution. Connaître les diverses mesures de protection juridique et familiale : tutelle, curatelle, personne habilitée, etc. et leurs conséquences sur l'avenant au contrat de séjour précisant les P.A.P.
- Situer la place de la famille et des ayants droits dans la mise en place de l'accompagnement des projets personnels.
- Illustrer l'importance du recueil d'information basé sur le passé, le présent et le futur.
- Identifier l'importance du vocabulaire utilisé lors de l'écriture de l'avenant au contrat de séjour précisant le P.A.P..

METHODOLOGIE :

- Apports théoriques et méthodologiques sous forme de diaporamas et de documents pédagogiques.
- Mise en situation, analyses/études de cas, échanges et partages en groupe.
- Expérimentation des outils.

OUTILS :

- Fiche de synthèse
- Avenant au contrat de séjour précisant le P.A.P.
- Outils concernant la lingerie et l'entretien du logement privé de l'habitant.

📌 ÉVALUATION ET SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'évaluation de l'impact de l'action de formation repose sur un questionnaire

renseigné en début et en fin de formation. Il permet d'analyser l'apport de la formation en matière de changements comportementaux pour chaque stagiaire.

- Un questionnaire de satisfaction permet au stagiaire d'évaluer le formateur, la qualité de la formation.
- Un questionnaire de satisfaction permet au stagiaire d'évaluer le formateur, la qualité de la formation.
- Chaque début de journée commence par une évaluation orale des acquis de la journée précédente.
- Les acquis de l'action de formation sont évalués à l'aide d'un QCM en fin de session.
- Les mises en situations sont évaluées par une grille d'évaluation sous forme de portfolio et de façon nominative. Le résultat global sera transmis à chaque stagiaire.
- Un bilan oral est effectué par les stagiaires et le formateur en fin de session en présence de l'encadrement.

Un travail de post formation est proposé dans les mois qui suivent la formation :

- Accompagner l'établissement lors de la formalisation d'un ou deux avenants.
- Accompagner l'établissement dans ses questionnements, élaboration de procédures, etc...

Une liste d'émargement est établie par demi-journée de formation. La délivrance de l'attestation de présence et de fin de stage est subordonnée à l'émargement, pour chaque demi-journée de formation, du stagiaire sur les feuilles de présence. Sur l'attestation de présence de chaque stagiaire figure la nature de l'action de formation, ses objectifs, le nombre d'heures suivies, et le niveau obtenu lors de l'évaluation des acquis de la formation.